

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.180 du 27/12/1995 complétant l'article 500 du Code de procédure pénale

(Journal de Monaco du 29 décembre 1995).

Article unique .- Il est ajouté à l'article 500 du Code de procédure pénale un deuxième alinéa ainsi rédigé :

(Voir l'article 500, alinéa 2 du Code de procédure pénale .)